

**16 novembre 2023**

#ADAS #Guide #Réparateurs #Automobile #GIEG #FIEV #EGEA

## **Réparation et calibration des ADAS : La FIEV, relai en France des bonnes pratiques définies par l'EGEA**

Face à la présence croissante de la technologie au sein des véhicules, la **FIEV** (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) annonce ce jour se faire le relai d'un guide édité par l'**EGEA** (Association européenne des équipements de garage), dont elle est membre, recensant les bonnes pratiques en matière de maintenance des systèmes d'aide à la conduite (ADAS). Ce guide, élaboré par des experts en équipements de garage et adapté pour la France par les adhérents de la FIEV membres du GIEG (Groupe des Industries et Équipements de Garage), vise à fournir des directives essentielles et à jour pour les professionnels de l'automobile afin d'assurer une maintenance optimale des systèmes ADAS, garantissant ainsi la sécurité et la performance des véhicules modernes.

Les véhicules d'aujourd'hui sont équipés d'un nombre croissant de « systèmes automatisés d'aide à la conduite », généralement désignés par l'abréviation ADAS. En France, on estime à ce jour que plus de la moitié du parc roulant possède des aides à la conduite et, à titre d'exemple, que plus de la moitié des voitures en circulation sera équipée de l'aide au freinage d'urgence d'ici à 2030. Une tendance générale qui devrait se poursuivre de façon exponentielle avec d'une part l'émergence de véhicules entièrement automatisés et autonomes, d'autre part une nouvelle vague de technologies d'assistance obligatoires venant s'ajouter à l'ABS, l'ESP ou encore l'aide au freinage d'urgence d'ores et déjà imposées par la législation européenne.

Le bon fonctionnement et la fiabilité de ces technologies seront plus que jamais impératifs. Ces dernières nécessiteront donc d'être calibrées correctement pendant toute la durée de vie du véhicule. Or, durant cette période, nombre de véhicules auront besoin de pièces de rechange, de réglages mécaniques, peut-être d'un pare-brise de rechange, ou subiront des dommages en raison d'un accident ; autant d'occasions pouvant nécessiter le recalibrage d'un système d'assistance à la conduite.

Pourtant, de nombreux ateliers ne sont pas encore totalement familiarisés avec tous ces systèmes d'assistance et, par conséquent, avec les méthodes *ad hoc* pour les recalibrer. Les ADAS nécessitent que les réparateurs – à l'instar des carrossiers – renforcent leurs compétences et exercent avec toujours plus de rigueur. Véritable enjeu de sécurité, ils doivent se former régulièrement pour avoir la capacité de remettre en état les véhicules accidentés et équipés de ces technologies d'assistance.

Dans ce contexte, la FIEV et le GIEG ont apporté leur concours pour réviser et traduire le guide de l'EGEA présentant de multiples bonnes pratiques\*, utiles à la bonne compréhension de l'évolution de la conception et des exigences qui en découlent en matière de diagnostic, de réparation et d'étalonnage des systèmes automatisés d'aide à la conduite d'aujourd'hui et de demain.

Fruit de l'expertise et de l'expérience substantielles des sociétés membres de l'EGEA, ce document guide les professionnels des ateliers à travers les ADAS (noms, définitions, abréviations, pratiques recommandées...). Ils y découvrent ainsi les différents niveaux d'autonomie et les différentes technologies et fonctions correspondantes, le contrôle et la réparation des systèmes et, enfin, la manière de les recalibrer correctement. La FIEV reste déterminée à soutenir l'excellence dans l'industrie automobile en fournissant des outils pratiques et informatifs pour ses membres et la filière en général.

*\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur certaines des pratiques, techniques et procédures, ainsi que sur les informations, les outils et les équipements qui ont été couramment utilisés dans les procédures de diagnostic, de réparation et de remise en état des systèmes d'aide à la conduite automatisés (ADAS) qui garantissent qu'un ADAS de véhicule est capable de fonctionner selon ses critères de conception. Ce document est conçu comme un guide et ne traite pas des procédures VM spécifiques, etc.*

Consulter le Guide des  
bonnes pratiques ADAS

Je souhaite m'entretenir  
avec la FIEV



#### À propos du GIEG

Le GIEG est un groupement d'entreprises, adhérentes à la FIEV, qui réunit depuis 1988 des industriels qui fabriquent et distribuent des équipements de garage en France. Le GIEG représente et défend les intérêts de ses membres, auprès des Pouvoirs Publics, des instances de normalisation et de réglementation, et d'organisations professionnelles du secteur automobile. Ses missions sont de manière générale, l'accompagnement de ses adhérents face aux évolutions technologiques, à la digitalisation de l'après-vente, mais aussi contribuer à l'amélioration de la sécurité sur les routes et dans les ateliers, enfin, à la réduction des émissions liées aux mobilités.

#### À propos de la FIEV

*Agir pour le futur de l'automotive en défendant une mobilité durable, vectrice de liberté et respectueuse de l'environnement*

La FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) est le syndicat professionnel des équipementiers, des fabricants d'équipements de garage et de tous les autres apporteurs de solutions automotive. Elle représente et défend les intérêts d'une industrie dont les acteurs contribuent à 85% au prix de revient d'un véhicule, réalisent près de 15 Mds€ de chiffre d'affaires, dont 55% réalisés à l'export, et rassemblent 57 388 emplois.

130 groupes d'entreprises, et leurs 300 sociétés adhérentes de la FIEV, bénéficient d'un large accompagnement (conseils, veille, formation et études), indispensable à leur performance sur un marché en perpétuel mouvement.

Actionnaire majoritaire d'EQUIP AUTO, la FIEV contribue activement à faire de ce salon le rendez-vous international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité en France.

**Pour en savoir plus :** [www.fiev.fr](http://www.fiev.fr)

#### Contact presse

**Agence EPOKA pour la FIEV**

Nicolas CREPIN

[ncrepin@epoka.fr](mailto:ncrepin@epoka.fr)

06 52 32 10 11